



H.E. António Guterres  
Secrétaire général  
Nations Unies  
New York, NY 10017  
USA

Montpellier Méditerranée Métropole  
50, place Zeus - CS 39556 - 34961 Montpellier Cedex 2 - Tél. : 04 67 13 60 00

Montpellier, Le 13 10 2020

Objet : Lettre d'adhésion au Global Compact des Nations Unies

Honorable Secrétaire général,

J'ai l'honneur de vous confirmer que Montpellier Méditerranée Métropole soutient les dix principes du Global Compact des Nations Unies concernant le respect des droits de l'Homme, des normes internationales du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Par cette lettre, nous exprimons notre volonté d'intégrer ces principes dans la stratégie de notre organisation, sa culture, ses opérations quotidiennes, et de les faire progresser dans notre zone d'influence. Également, de participer à des projets collaboratifs faisant progresser les objectifs de développement plus larges des Nations Unies, en particulier les Objectifs de Développement Durable. Montpellier Méditerranée Métropole fera une déclaration publique de cet engagement à ses parties prenantes.

Nous convenons également que l'une des obligations qui conditionne notre participation au Global Compact est la publication, tous les deux ans, d'une Communication sur l'Engagement (COE), décrivant les efforts de notre organisation dans l'intégration des 10 principes. Nous nous engageons donc à publier nos progrès dans un délai de deux ans maximum à compter de notre date d'adhésion, et par la suite, tous les deux ans, en conformité avec les directives pour les Communications sur l'Engagement du Global Compact. Cette COE contiendra trois éléments :

1. Le renouvellement signé du dirigeant envers le Global Compact et ses principes (document distinct de la présente lettre)
2. Une description des actions pratiques (politiques, procédures, activités) que l'organisation a prises ou planifiées pour intégrer les thèmes des droits de l'Homme, des normes internationales du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.
3. Une mesure des résultats des actions entreprises, ou des objectifs chiffrés.

Meilleures salutations,

M. Michaël Delafosse

Le Président de Montpellier Méditerranée Métropole  
Le Maire de la Ville de Montpellier



H.E. António Guterres  
Secrétaire général  
Nations Unies  
New York, NY 10017  
USA

Montpellier Méditerranée Métropole  
50, place Zeus - CS 39556 - 34961 Montpellier Cedex 2 - Tél. : 04 67 13 60 00

Montpellier, Le 13 10 2020

Objet : Lettre d'adhésion au Global Compact des Nations Unies

Honorable Secrétaire général,

J'ai l'honneur de vous confirmer que Montpellier Méditerranée Métropole soutient les dix principes du Global Compact des Nations Unies concernant le respect des droits de l'Homme, des normes internationales du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Par cette lettre, nous exprimons notre volonté d'intégrer ces principes dans la stratégie de notre organisation, sa culture, ses opérations quotidiennes, et de les faire progresser dans notre zone d'influence. Également, de participer à des projets collaboratifs faisant progresser les objectifs de développement plus larges des Nations Unies, en particulier les Objectifs de Développement Durable. Montpellier Méditerranée Métropole fera une déclaration publique de cet engagement à ses parties prenantes.

Nous convenons également que l'une des obligations qui conditionne notre participation au Global Compact est la publication, tous les deux ans, d'une Communication sur l'Engagement (COE), décrivant les efforts de notre organisation dans l'intégration des 10 principes. Nous nous engageons donc à publier nos progrès dans un délai de deux ans maximum à compter de notre date d'adhésion, et par la suite, tous les deux ans, en conformité avec les directives pour les Communications sur l'Engagement du Global Compact. Cette COE contiendra trois éléments :

1. Le renouvellement signé du dirigeant envers le Global Compact et ses principes (document distinct de la présente lettre)
2. Une description des actions pratiques (politiques, procédures, activités) que l'organisation a prises ou planifiées pour intégrer les thèmes des droits de l'Homme, des normes internationales du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.
3. Une mesure des résultats des actions entreprises, ou des objectifs chiffrés.

Meilleures salutations,

M. Michaël Delafosse

Le Président de Montpellier Méditerranée Métropole  
Le Maire de la Ville de Montpellier